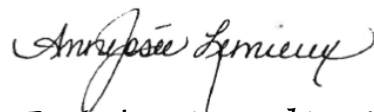


Au local de musique/anglais de l'école de Sainte-Cécile, située au 4570 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Whitton

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2024
5. Suivi au procès-verbal du 13 juin 2024
6. Question du public
7. Études des dossiers courants :
 - 7.1 Élection aux différents postes : présidence, vice-présidence, secrétaire
 - 7.2 Nomination des représentants de la communauté
 - 7.3 Dénonciation d'intérêts
 - 7.4 Plan de travail pour l'année scolaire 2024-2025 (adoption)
 - 7.5 Synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2024-2025
 - 7.6 Adoption des règles de régie interne
 - 7.7 Allocation de fonctionnement (déplacement et gardiennage) (adoption)
 - 7.8 Informations et consultations : Plan triennal, Liste et actes d'établissement, Règles relatives aux critères d'inscription (art.79) , Services éducatifs offerts dans les écoles
 - 7.9 Rapport budgétaire du CE (adoption)
 - 7.10 Demandes de financement : Émulation, Mosaïque des finissants (2024-2025)
 - 7.11 Campagne de financement
 - 7.12 Calendrier des activités éducatives, art.87 (adoption)
8. Correspondances
9. Déléguée au comité de parents
10. Direction d'établissement
 - Formation des membres du CE
11. Autres membres
 - Service de garde – Tarifs des journées pédagogiques
12. Question du public
13. Date et heure de la prochaine séance
14. Levée de la séance



Anne-Josée Lemieux, directrice

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)